Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20230317-DM20230316_16-DE Date de télétransmission : 17/03/2023 Date de réception préfecture : 17/03/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nom

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Madame Nadjoua BELHADEF Madame Océane CHARRET-GODARD

Monsieur Guillaume RUET

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA

DM20230316_16 N°16 - 1/3

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024 - Subvention de fonctionnement 2023

L'association AGRONOV a été créée en mai 2009 pour concevoir et assurer le développement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière. Depuis le réaménagement du site et la réhabilitation des bâtiments ex-INRA achevés fin 2015, c'est un volant d'une vingtaine de jeunes entreprises hébergées représentant une soixantaine d'emplois qui peuvent accéder à des compétences et des équipements mutualisés (notamment des serres d'expérimentation, laboratoires d'analyses, chambres froides, …) leur permettant d'amorcer leur activité. Parallèlement, les chambres d'agriculture départementale et régionale ont rejoint le site fin 2015.

Présidée depuis 2021 par Frédéric IMBERT, directeur recherche et développement de Dijon Céréales, l'association Agronov se positionne comme un pôle d'innovation en agro-écologie à visibilité régionale et nationale, au service d'une agriculture et d'une alimentation durable.

Elle compte aujourd'hui 107 adhérents (+12% par rapport à 2022) et assure une mission d'accompagnement des entreprises du site à l'innovation agricole via notamment l'accès à des bureaux, salles de réunions, infrastructures et équipements technologiques mutualisés.

Elle a un plan d'actions qui la positionne comme acteur de la mutation vers l'agriculture durable et de précision. Elle s'adresse principalement aux fournisseurs de services et de produits pour l'agriculture tout en facilitant le lien avec les entreprises agricoles en mutation (agroéquipements, coopératives, startup AG Tech, ...). Au-delà de l'insertion dans divers réseaux professionnels qu'elle apporte à ses adhérents, Agronov participe efficacement à l'expertise des projets d'implantation issus de la prospection. L'offre de services d'Agronov est à destination des entreprises mais plus généralement du monde agricole dans l'objectif d'accompagner la transition agroécologique et la révolution numérique de l'agriculture.

Par délibération du Bureau métropolitain du 16 mars 2022, Dijon métropole et Agronov ont fixé pour 3 ans un programme d'actions pour accélérer la transition agroécologique, en lien avec la capacité à innover des entreprises et le déploiement des innovations sur le territoire. L'association Agronov s'inscrit dans la dynamique de l'écosystème métropolitain pour renforcer l'attractivité du territoire sur le thème de la transition alimentaire ProDij.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens annexée à la présente délibération rappelle les 5 objectifs fixés à Agronov par Dijon Métropole et le plan d'actions associé sur 3 ans :

- Développer l'attractivité de l'écosystème en développant le réseau de partenaires;
- Animer le technopôle AgrOnov de Bretenière. Prospecter les entreprises et les accompagner dans leur installation et leur développement. Développer l'offre de services ;
- Accroître la visibilité de l'association AgrOnov à travers de nouveaux outils de communication;
- Créer et développer les liens entre les entreprises et les acteurs agricoles à travers des actions collectives favorisant la circulation de l'information, la diffusion et la promotion des innovations :
- Assurer le lien avec les services de la Métropole en charge de la gestion locative et de l'entretien des bâtiments.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu d'exécution de la convention pour l'année 2022 qui a mis en évidence que les objectifs avaient été réalisés à plus de 90%, la déclinaison pour 2023 de cette convention pluriannuelle se traduit par des objectifs déclinés dans 3 fiches actions, suivant les éléments ci-après :

- a) Accompagnement des entreprises à l'innovation et au développement ;
- b) Accompagnement technologique des entreprises à l'expérimentation en serres ;
- c) Gestion et animation du site de Bretenière.

Conformément au cadre financier prévu à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens, l'association sollicite une subvention de 180 000 € pour mener ses missions prévues en 2023 dont :

DM20230316 16 N°16 - 2/3

- 118 000 € pour le programme de développement et d'innovation dont 15 000 € pour l'évènement « la croisée des champs » prévu le 25 Avril 2023 ;
- 44 000 € pour l'accompagnement technologique des entreprises utilisatrices des serres ;
- 18 000 € pour la gestion technique et l'animation du site.

Le mode de versement prévoit un acompte de 60 % à la signature de la convention et le solde de 40 % au vu du compte-rendu d'exécution et de réalisation des objectifs.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 180.000 € à l'Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » au titre de son fonctionnement pour l'année 2023 ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2023.

Scrutin Pour: 36 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 4

Dont 4 PROCURATION(s)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230316 16 N°16 - 3/3